



## Les subventions allouées par le Parc national des Pyrénées au titre de la Convention interrégionale du massif des Pyrénées

A travers la Convention Interrégionale du Massif des Pyrénées 2015-2020 (CIMP), l'Etat, les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées et le Parc national des Pyrénées s'engagent à initier une politique de développement patrimonial sur l'aire d'adhésion et le cœur du Parc national afin de renforcer l'attractivité des territoires pyrénéens.

La convention de massif comprend ainsi une mesure intitulée « **faire du Parc national des Pyrénées un territoire d'excellence environnementale à forte notoriété** ». A ce titre, le Parc national des Pyrénées allouera, a minima, **1 800 000 € sur les six années de la CIMP au développement patrimonial des vallées**.

Cette aide financière ainsi qu'une aide technique, peut-être sollicitée par les collectivités, les établissements publics, les associations, les agriculteurs,... dans le cadre des cinq axes de la charte du parc national :

- Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysager du territoire
- Encourager l'excellence environnementale
- Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines
- Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques
- Informer et éduquer pour mieux préserver

Le bureau du Parc national des Pyrénées, réuni le 15 septembre 2015 a validé la première programmation des subventions de l'année 2015.

Soixante projets seront soutenus financièrement pour un montant total de 364 000 € dont :

- 68 300 € pour neuf projets accompagnés dans les Pyrénées-Atlantiques
- 294 000 € pour trente-neuf projets accompagnés dans les Hautes-Pyrénées

Aux côtés des nombreux accompagnements d'embellissements de villages et des animations culturelles patrimoniales, voici quelques projets emblématiques soutenus par le Parc national des Pyrénées.

### En Pyrénées-Atlantiques :

#### - **Rénovation du lavoir à Bescat**

Au titre de l'axe 1 de la CIMP : Amélioration du cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysager du territoire

Maître d'ouvrage : commune de Bescat

Montant global de l'opération : 10 416 €

Subvention allouée : 3 125 €

Afin d'assurer un développement harmonieux du village, la commune de Bescat a souhaité restaurer le lavoir Lapassade. Réalisés dans le cadre d'un chantier jeune avec l'association Concordia, les travaux ont consisté à rénover les murs par piquetage et rejointement, à construire des marches en pierre et à poser un dallage en pierre aux abords.



### - **Aménagement d'un « Tiers-lieu » à Bedous**

Au titre de l'axe 2 de la CIMP : Encourager l'excellence environnementale  
Maître d'ouvrage : Commune de Bedous  
Montant global de l'opération : 209 073 €  
Subvention allouée : 31 361 €

Afin de favoriser l'installation de télétravailleurs dans la vallée et de réduire les déplacements professionnels notamment sur la liaison Bedous-Oloron-Pau, la commune de Bedous avec l'appui de la Communauté de communes de la vallée d'Aspe, d'Aquitaine Développement Innovation, du CAUE, de la Région Aquitaine et de l'Agence du Numérique va réhabiliter l'ancienne agence bancaire du centre bourg en « tiers-lieu ».

Ce bâtiment de 140 m2 comprendra un espace de travail partagé (coworking 'open space'), une salle de réunion, trois bureaux et un coin détente.

### - **Etude de programmation d'aménagement de l'espace nordique du Somport**

Au titre de l'axe 3 de la CIMP : Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines  
Maître d'ouvrage : Communauté de communes de la vallée d'Aspe  
Montant global de l'opération : 37 735 €  
Subvention allouée : 7 547 €

Situé en cœur du Parc national, la station du Somport est le deuxième espace nordique des Pyrénées. Afin de lui conférer une dimension de site d'accueil en montagne de qualité, évoluant vers la double saisonnalité (hiver/été) et la diversification des activités (découverte de l'environnement, ludique en famille,...), la charte du territoire prévoit « une requalification du site du Somport et/ou une reconstruction du centre de jour pour en faire un projet exemplaire, en matière d'intégration paysagère, de construction éco-responsable, d'accessibilité et de sensibilisation à l'environnement ».

L'objectif de l'étude portée par la Communauté de communes de la vallée d'Aspe est de pouvoir disposer d'une programmation proposant différents scénarii d'aménagement s'appuyant sur une évaluation objective des potentialités du site en termes de fréquentation issues de dynamiques valléennes et du développement de pratiques liées à ses caractéristiques patrimoniales et spatiales.

## **En Hautes-Pyrénées :**

### - **Aménagement et sécurisation de la place Saint-Félix d'Aucun**

Au titre de l'axe 1 de la CIMP : Amélioration du cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysagers du territoire  
Maître d'ouvrage : Commune d'Aucun  
Montant global de l'opération : 85 642 €  
Subvention allouée : 16 134 €

Traversée par une route départementale très fréquentée (1,3 millions de véhicules par an) qui impacte fortement l'organisation du bourg, la commune d'Aucun souhaite redonner du sens à cette traversée de village en travaillant sur les espaces publics adjacents et l'organisation du partage de l'espace entre la voiture, le vélo et les piétons.

L'aménagement de la place Saint-Félix, qui a vocation à redevenir un espace central, est une première action de valorisation de l'identité de bourg.

### - **Rénovation énergétique d'un bâtiment communal comprenant la mairie et des logements à Betpouey**

Au titre de l'axe 2 de la CIMP : Encourager l'excellence environnementale  
Maître d'ouvrage : Commune de Betpouey  
Montant global de l'opération : 114 521 €  
Subvention allouée : 34 356 €

La commune de Betpouey souhaite améliorer l'isolation du bâtiment communal du centre bourg comprenant la mairie et des logements.

Suite aux préconisations de l'ADAC, du PACT H&D Béarn Bigorre et du Parc national des Pyrénées, le projet a été finalisé pour atteindre un niveau de performance énergétique élevée et recourir à des matériaux biosourcés.

Le toit sera entièrement refait avec des ardoises. Les combles seront entièrement isolés avec de la laine de chanvre ou bois en partie aménagée et de la ouate de cellulose de 300mm d'épaisseur dans la partie non aménagée. Enfin, l'ensemble des radiateurs électriques seront changés pour des systèmes à inertie plus économes.

#### - **Plan de lutte intégrée contre les campagnols**

Au titre de l'axe 3 de la CIMP : Développer et valoriser une économie locale et respectueuse des patrimoines

Maître d'ouvrage : Groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON) du Pays Toy et du val d'Azun, et Groupement de développement agricole des vallées d'Aure et du Louron

Montant global de l'opération : 45 525 €

Subvention allouée : 25 430 €

Afin de limiter les dégâts sur les prairies naturelles, des campagnols terrestres, en augmentation depuis quelques années, le Parc national des Pyrénées accompagne les agriculteurs sur des démarches de luttés intégrées : augmentation du piégeage manuel, par l'embauche de piégeurs et l'acquisition de pièges par les agriculteurs, renforcement des populations de chouettes,...

Sans produits chimiques, cette action se veut exemplaire pour la biodiversité et la santé de tous : agriculteurs, promeneurs, faune domestique et sauvage.

#### - **Création d'outils d'aide à la visite pour le public en situation de handicap**

Au titre de l'axe 5 de la CIMP : Informer et éduquer pour mieux préserver

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte des vallées d'Aure et du Louron

Montant global de l'opération : 10 000 €

Subvention allouée : 687 €

Afin de permettre l'accès à la culture et au patrimoine aux publics en situation de handicap, le Syndicat mixte des vallées d'Aure et du Louron met en œuvre, dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire, la réalisation d'outils d'aide à la visite : plans en relief, maquettes d'éléments du patrimoine,...

Fabriqués par une entreprise locale, ces outils seront utilisés au cours de visites guidées et autres animations, une formation spécifique des guides-conférenciers à la médiation patrimoniale étant assurée.

Contact Presse :

Caroline Bapt – chargée de communication Parc national des Pyrénées

05 62 54 16 74 – 06 30 15 99 39